

## RÈGLEMENTS DES BOVINS

Les inscriptions se terminent le 1 Juin, 2020

**Le jugement des jeunes ruraux aura lieu Samedi le 13 juin à 8h30 avec les classes de présentation. La classe de conformation pour 4-H et le jugement Holstein commenceront à 10h30 avec la classe 1, le samedi 13 juin.**

1. Les animaux doivent être inscrits auprès du bureau d'administration avant l'entrée sur le terrain d'exposition.
2. **Aucun chapeau ne sera distribué sans le paiement des frais d'inscription.**
3. Les frais d'inscription ne sont pas remboursables. Les taxes (TPS/TVQ) sont incluses.
  - a. Les frais d'inscription sont de 10 \$ par animal avant le 28 mai.
  - b. Les frais d'inscription sont de 20 \$ par animal après le 28 mai.
4. Les classes seront présentées selon l'horaire. Tous les exposants devront être arrivés sur les lieux avec les animaux à midi le vendredi 7 juin. Les animaux peuvent quitter le site de l'Expo le samedi 8 juin entre minuit et 9h00, le dimanche 9 juin. Les exposants doivent aviser le bureau d'administration avant le 4 juin pour toute annulation.
5. **Les stalles seront allouées selon la date d'entrée des inscriptions et des paiements auprès de la secrétaire du bureau d'administration. Tout matériel déjà dans les étables avant l'allocation des stalles sera enlevé.**
6. **Aucun véhicule ne sera autorisé à se stationner devant les étables.** Ni camion ni auto ne seront permis entre les étables, les écuries et l'arène le vendredi et samedi entre 11h00 et 23h00 et dimanche entre 10h00 et 16h00.
7. Les exposants auront droit de modifier leurs inscriptions sans excéder le nombre total originalement inscrit.
8. Vous devez être un membre 4-H pour être éligible aux classes 1 et 2.
9. Tous les sujets inscrits doivent être la propriété de l'exposant et être inscrits au nom de l'exposant. Le certificat d'enregistrement doit attester que l'animal est de race pure ou au moins, possède 75% de patrimoine héréditaire. Tous les animaux doivent être enregistrés au moment de la vérification pour le catalogue. Le nom, numéro d'enregistrement, **numéro de site d'ATQ**, noms et numéros d'enregistrements du père et de la mère doivent être rédigés de façon claire et lisible sur le formulaire d'inscription. **Tous les animaux doivent avoir leurs boucles d'enregistrement à l'arrivée sur le terrain. Si non, ils ne seront pas permis sur le terrain d'exposition. Si un animal est retrouvé sans ses boucles, l'exposant est tenu responsable de toutes amendes et infractions.**
10. **La vérification des animaux se fera jeudi entre 13h00 et 18h00 et vendredi de 7h00 à 9h00. Tous les exposants doivent avoir un responsable présent avec leurs animaux avec des certificats d'enregistrements et de productions pendant ce temps.**
11. Il doit y avoir un minimum de 3 exposants pour chacune des races laitières dans leur concours respectif. S'il y a moins de 3 exposants pour les races Holstein et Ayrshire et moins de 24 têtes par races, seulement que 50 % des primes seront remis aux exposants de cette race.
12. Aucun animal ne peut être présenté dans plus d'une classe sauf les classes de championnats et classes spéciales. Pour être éligible pour une classe de groupe et progéniture de mère, chaque animal devra être présenté dans sa classe respective.
13. **RÈGLEMENTS SUR LA SANTÉ** : tous les animaux permis sur le terrain d'exposition Ormstown doivent être exempts de toutes maladies infectieuses ou contagieuses pour une période de 60 jours avant l'ouverture de l'exposition. Il est recommandé que tous les animaux aient reçu leurs vaccins.
14. Les exposants pourront avoir accès au salon de traite. Les exposants sont tenus de fournir une brouette pour éliminer le fumier.
15. Tous les présentateurs devront être vêtus en blanc pour entrer dans l'arène d'exposition.
16. Des places réservées aux remorques seront disponibles au cout de 75\$ par remorque pour toute la durée de l'exposition. Veuillez indiquer si vous avez besoin d'une place et spécifier la longueur de votre remorque sur votre formulaire d'inscription.
17. Si vous avez besoin de foin, de paille et/ou de ripe, veuillez passer votre commande sur le formulaire d'inscription.

**BOVINS LAITIERS**

**SECTION 32 – Holstein**

**SECTION 33 – Ayrshire**

**SECTION 34 - JERSEY**

CLASSE	NAISSANCE	PRIX
1. <b>Génisse Junior</b> femelle	Née après le 1 <sup>er</sup> mars, 2020	\$60, \$50, \$40, \$30, \$20, \$10
2. <b>Génisse intermédiaire</b> femelle	Née entre le 1 <sup>er</sup> déc. 2019 – 28 fév. 2020	\$60, \$50, \$40, \$30, \$20, \$10
3. <b>Génisse senior</b> femelle	Née entre le 1 sept. – 30 nov. 2019	\$60, \$50, \$40, \$30, \$20, \$10
4. <b>Femelle 1 an été</b>	Née entre le 1 juin – 31 août, 2019	\$60, \$50, \$40, \$30, \$20, \$10
5. <b>Femelle 1 an junior</b>	Née entre le 1 <sup>er</sup> mars – 31 mai, 2019	\$60, \$50, \$40, \$30, \$20, \$10
6. <b>Femelle 1 an intermédiaire</b>	Née entre le 1 <sup>er</sup> déc. 2018 – 28 fév. 2019	\$60, \$50, \$40, \$30, \$20, \$10
7. <b>Femelle 1 an senior</b>	Née entre le 1er sept. 2018 – 30 nov. 2019	\$60, \$50, \$40, \$30, \$20, \$10
8. * <b>Troupeau d'éleveur junior</b>	par exposant	\$60, \$50, \$40, \$30, \$20, \$10

\* Grâce à un don généreux du Club Holstein - Huntingdon - Ormstown - Beauharnois, dans le troupeau l'éleveur junior - les gagnants de HOLSTEIN SEULEMENT recevront 250,00 \$ 1<sup>ère</sup> place, 150,00 \$ 2<sup>e</sup> place et 100,00 \$ 3<sup>e</sup> place.

Groupe de 3 sujets portant le même préfixe. Les 3 sujets junior doivent avoir été exposés dans une classe individuelle susmentionnée et avoir été élevée chez l'exposant. L'exposant doit être propriétaire d'au moins 1 des 3 sujets. L'exposant peut-être un éleveur et propriétaire individuel ou un propriétaire associé ou un copropriétaire. Une seule entrée par unité d'élevage.

9. <b>Femelle 2 ans Junior</b>	Née entre le 1er mars – 31 août 2018	\$110, \$90, \$70, \$50, \$30, \$20, \$10
10. <b>Femelle 2 ans Senior</b>	Née entre le 1er sept. 2017 – 31 fév. 2018	\$110, \$90, \$70, \$50, \$30, \$20, \$10,
11. <b>Femelle 3 ans</b>	Née entre le 1 <sup>er</sup> sept. 2016 – 31 août 2017	\$110, \$90, \$70, \$50, \$30, \$20, \$10,
12. <b>Femelle 4 ans</b>	Née entre le 1 <sup>er</sup> sept. 2015 – 31 août 2016	\$110, \$90, \$70, \$50, \$30, \$20, \$10,
13. <b>Femelle 5 ans</b>	Née entre le 1 <sup>er</sup> sept. 2014 – 31 août 2015	\$110, \$90, \$70, \$50, \$30, \$20, \$10,
14. <b>Femelle vache adulte</b>	Née avant le 1 <sup>er</sup> septembre 2014	\$110, \$90, \$70, \$50, \$30, \$20, \$10,

15. <b>Progeny of dam</b>	Deux sujets, tous âges, issus de la même mère	\$110, \$90, \$70, \$50, \$30, \$20, \$10,
16. * <b>Troupeau d'Éleveur</b>		\$110, \$90, \$70, \$50, \$30, \$20, \$10,

\* Grâce à un don généreux du Club Holstein - Huntingdon - Ormstown - Beauharnois, dans le troupeau l'éleveur junior - les gagnants de HOLSTEIN SEULEMENT recevront 250,00 \$ 1ère place, 150,00 \$ 2e place et 100,00 \$ 3e place.

Groupe de trois (3) animaux portant le même préfixe. Les 3 sujets junior doivent avoir été exposés dans une classe individuelle susmentionnée et avoir été élevée chez l'exposant. L'exposant doit être le propriétaire unique ou être le copropriétaire d'au moins un (1) animal du groupe; les deux (2) autres animaux du groupe peuvent être la propriété d'autres exposants.

**Meilleur Pis** : Le juge choisira le meilleur pis dans les classes 9 à 14.

RACE	PRIX	BEAUTÉ-UTILITÉ
Holstein	\$50	\$100
	Assurancia – Billette & Associates commandite	\$100
Ayrshire	\$25,	
	Trophée Mémorial D.A. Ness	\$50

**Propriété élevée** : Le juge choisira le meilleur sujet propriété élevée des 12 classes dans chacune des races Holstein et Ayrshire. Rubans seulement.

**Grande Championne et Grande championne de Réserve** : Rubans seulement

**Premier Exposant Junior** : Ruban remis à l'exposant ayant le plus grand nombre de points. Un prix est décerné à l'exposant/ au propriétaire (individu, partenaire ou institution) ayant le plus grand nombre de points remportés dans les classes individuelles de femelles par maximum 5 génisses appartenant à l'exposant. Dans le cas d'animaux détenus conjointement, la copropriété est considérée comme un exposant. Aucune partie des points décernés ne compte pour le score individuel des copropriétaires.

**Premier exposant** : Ruban remis à l'exposant ayant le plus grand nombre de points. Un prix est décerné à l'exposant/ au propriétaire (individu, partenaire ou institution) ayant le plus grand nombre de points remportés dans les classes individuelles de femelles par maximum 5 vaches et 2 génisses appartenant à l'exposant. Dans le cas d'animaux détenus conjointement, la copropriété est considérée comme un exposant. Aucune partie des points décernés ne compte pour le score individuel des copropriétaires.

**Junior Premier Éleveur** : Ruban remis à l'exposant ayant le plus grand nombre de points. La reconnaissance de Premier Éleveur est présentée à l'unité d'élevage (individu, partenariat ou institution) ayant le plus grand nombre de points remportés dans les classes individuelles de femelles avec un maximum de 5 génisses pris en compte pour le calcul des points de ce prix. Les animaux comptabilisés pour cette reconnaissance ne doivent pas être nécessairement propriété du gagnant. Le calcul du Premier Éleveur est effectué seulement à partir du préfixe de l'animal que l'on retrouve sur le certificat d'enregistrement. À noter: dans le cas de transfert de troupeau au sein de la famille avec le code alphanumérique, en utilisant le préfixe de l'animal.

**Premier Éleveur** : La reconnaissance de Premier Éleveur est présentée à l'unité d'élevage (individu, partenariat ou institution) ayant le plus grand nombre de points remportés dans les classes individuelles de femelles avec un maximum de 5 vaches et de 2 génisses pris en compte pour le calcul des points de ce prix. Les animaux comptabilisés pour cette reconnaissance ne doivent pas être nécessairement propriété du gagnant. Le calcul du Premier Éleveur est effectué seulement à partir du préfixe de l'animal que l'on retrouve sur le certificat d'enregistrement. À noter: dans le cas de transfert de troupeau au sein de la famille avec le code alphanumérique, en utilisant le préfixe de l'animal. Les bannières d'exposant et d'éleveur sont une commandite du **club Holstein Huntingdon-Ormstown-Beauharnois**

Les chapeaux sont une commandite du **centre d'insémination artificielle du Québec (CIAQ)**.

